**Introduction**

Troubetzkoy est le théoricien à avoir distingué les deux sciences des sons du langage, la phonétique et la phonologie. Ces deux termes existaient déjà, mais avaient une autre valeur significative. Les comparatistes définissaient la phonétique comme « l'étude historique des sons, leur évolution » alors que Saussure définissait la phonologie comme « l'étude physiologique des sons », et, la phonétique, comme « l'étude historique des sons ».

Lors du premier congrès international des linguistes qui a lieu à la Haye en

1928, Jakobson et Troubetzkoy marquent la naissance de la phonologie au sens actuel du terme. Troubetzkoy définissait l'opposition phonétique / phonologie en se basant sur la dichotomie saussurienne langue / parole : la première étudiait les sons de la parole, et avait pour objet l'acte de parole ; tandis que la seconde analysait les sons de la langue et se focalisait sur l’organisation des unités de la langue.

1. **Définition de la phonétique**

La phonétique est l'étude des sons du langage, en tant que réalités physiques observables dans toutes les langues. Autrement dit, la phonétique étudie les propriétés physiques (articulatoires, acoustiques,…) des sons.

Elle s’intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur fonctionnement les uns avec les autres. Les sons sont considérés en tant qu’unités physiologiques.

La phonétique fixe une transcription graphique des phonèmes. L’alphabet phonétique international (API) est un outil universel qui permet de transcrire les phonèmes de toutes les langues.

1. **Les domaines de la phonétique**

La phonétique comporte trois principales branches qui sont :

**La phonétique articulatoire :**

Cette branche de la phonétique prend en charge l'étude de la production des sons par les organes de la phonation. Elle se penche sur le côté anatomique de l'appareil phonatoire humain.

**La phonétique acoustique**

Cette orientation de la phonétique vise l'analyse de l'émission, la propagation, la réception des ondes qui constitue les sons du langage humains, c'est-à-dire elle étudie la nature physique du message vocal.

**La phonétique auditive**

Elle traite la perception de la parole et étudie les sons de cette dernière d'après leur effet physique sur l'oreille humaine, donc elle cherche à comprendre la manière dont l'ensemble des sons sont interprétés par l'oreille.

1. **Définition de la phonologie**

C’est la branche des sciences du langage qui étudie les sons du point de vue fonctionnel, c’est à dire en tant qu’ils fonctionnent dans une langue, s’opposant et contrastant ainsi avec d’autres sons. Ces sons sont considérés en tant que faisant partie d’une structure.

La phonologie étudie comment sont agencés les sons d’une langue pour former des énoncés. Ce système de sons produit des significations.

La phonologie est propre à une langue donnée.

1. **Les domaines de la phonologie**

**La phonématique**Étude linguistique des unités distinctives de la langue, les phonèmes.

**La prosodie**

Étude de la valeur linguistique des sons selon :  
- leur durée (cs),  
- leur intensité (dB),  
- et leur variation mélodique (Hz)

1. **Distinction entre phonétique et phonologie**

La phonologie est une science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction au sein d’un système linguistique, prenant en compte le ton, l’accent et l’intonation du message émis. Ce qui la distingue de la phonétique qui étudie les éléments phoniques indépendamment de leur fonction. La phonétique étudie des sons appelés phones, la phonologie étudie des sons appelés phonèmes.

La phonologie doit chercher quelles différences phoniques sont liées à des différences de significations dans la langue étudiée. Elle étudie comment les éléments de différenciation (marques/ traits) se comportent entre eux et selon quelles règles ils peuvent se combiner les uns avec les autres pour former des mots et des phrases.

| **PHONÉTIQUE** | **PHONOLOGIE** | |
| --- | --- | --- |
| but: décrire toutes leurs caractéristiques: acoustiques, articulatoires, perceptives | but: interpréter et rendre compte de l'utilisation des sons par l'humain pour communiquer |
| prise en compte de toutes les différences phoniques | mise en relief des traits phoniques à valeur distinctive (tri): critère de pertinence.  ***Par exemple*** les deux phonèmes /t/ et /d/ ont les mêmes traits distinctifs : oral, occlusif, dental, mais un seul trait pertinent : **le voisement** (/d/ est voisé par contre le /t/ est non-voisé) |
| étude des sons de **parole** sans tenir forcément compte de leur appartenance à une langue | étude des sons selon la fonction (distinctive) qu'ils remplissent dans **une langue** déterminée | |
| étude du **signifiant** | étude du **signifiant** en relation avec **le signifié** en vue de l'intercompréhension | |
| étude physique des **sons concrets** (phones) | étude fonctionnelle des **sons abstraits** (phonèmes) | |